

**Revue Congolaise des Sciences & Technologies**

ISSN : 2959-202X (Online); 2960-2629 (Print)

<https://www.csnrdc.net/>**OPEN ACCESS****REVUE  
CONGOLAISE  
DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES****Perspective d'une paix durable dans le conflit non international à l'Est de la République  
Démocratique du Congo : choix entre l'option militaire et diplomatique à l'égard des rebelles du  
mouvement du 23 mai****[Prospect of lasting peace in non international conflict eastern Democratic Republic of Congo: choice between the  
military option and the diplomatic option towards the rebels of the May 23 movement]****Bilama Mwanamasiala Tonny<sup>\*</sup>, Adambi Mabanga Trésor, Makimbeti Temba Tina & Tshimanga Lukusa Pitchou***Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Département Juridique, DREF et bonne gouvernance,  
Kinshasa, République Démocratique du Congo.***Résumé**

La République Démocratique du Congo (RDC) n'a pas besoin d'expertise d'une quelconque armée étrangère, et surtout des pays voisins, pour ramener la paix et la sécurité sur son territoire national; et surtout pour neutraliser les rebelles du mouvement du 23 mai. Il ne lui manque que la volonté politique pour laquelle nous ne cesserons de plaider aux fins de garantir aux Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) les meilleures conditions de vie et de travail. La RDC dispose d'une armée constituée de véritables fils et filles, bien organisés et dévoués à la défense du pays, jusqu'au sacrifice suprême et au retour définitif de la paix. Pour y arriver, notre armée ne demande qu'une seule chose: l'équipement nécessaire et un traitement décent. Certains de ces groupes armés d'auto-défense sont prêts à se rendre, pourvu qu'il leur soit appliqué une bonne politique de désarmement, démobilisation et réinsertion et que leurs éléments soient pris en charge, de manière holistique. Et ce travail ne nécessite pas la présence des armées étrangères sur le sol congolais, bien au contraire une conscience nationale tournée vers la paix durable en privilégiant la Démocratie, la bonne Gouvernance et un Etat de droit au vrai sens du terme.

Mots clés : Paix durable, Conflit non international, option militaire, option diplomatique, rebelle

**Abstract**

The Democratic Republic of Congo does not need expertise of a any foreign army, and especially neighboring countries to bring peace and security in its national territory; especially to neutralize the rebels of the May 23 movement. All it lacks is the political will for which we will not stop pleading for the purpose of guaranteeing our armed forces the best living and working conditions. It has an army made up of real daughters and sons, well organized and dedicated to the defense of the country, until the supreme sacrifice and the definitive return of peace. To achieve this, our army requires only one thing: the necessary equipment and decent treatment. Some of these armed self-defense groups are ready to surrender and lay down their arms, provided that a good policy of disarmament, demobilization and reintegration is applied to them and that their elements are taken care of in a holistic manner. And this work does not require the presence of foreign armies on Congolese soil, on the contrary a national consciousness focused on lasting peace by favoring Democracy, good governance and the rule of law in the true sense of the term.

Keywords: Lasting peace, non international conflict, military option, diplomatic option, rebel

<sup>\*</sup>Auteur correspondant: Bilama Mwanamasiala Tonny, ([tonnybilama78@gmail.com](mailto:tonnybilama78@gmail.com)), Tél. : (+243) 853 857 437 ;

Reçu le 10/04/2024; Révisé le 14/05/2024 ; Accepté le 03/06/2024

DOI: <https://doi.org/10.59228/rcst.024.v3.i2.79>

Copyright: ©2024 Bilama et al. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

## 1. Introduction

L'histoire de l'Afrique est jalonnée des conflits et des guerres qui remontent à la période précoloniale.

De nos jours, la plus part des conflits, qu'ils soient armés, politiques ou sociaux, ont pour origine entre autre une conjonction des tensions socio-politiques alimentée par un déficit de dialogue entre les acteurs de la vie nationale, des pratiques d'injustices sociales, une mauvaise gouvernance, la persistance des inégalités, les violations des libertés et des droits humains fondamentaux, la corruption, le déficit en matière de démocratie, et de dialogue, des rivalités et intolérances religieuses et ethniques et des luttes liées au contrôle des ressources naturelles stratégiques, (mines, diamants, pétroles,...)

Les causes des conflits étant multiples, multiformes et multidimensionnelles, les conséquences qu'ils engendrent sur les plans humains, politiques, et socio-économiques affectent l'existence même des Etats, réduisent en néant les efforts de développement, compromettent et fragilisent les valeurs traditionnelles et les relations entre les composantes de la société, sans oublier le capital humain, social et économique.

La région de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), est l'une des plus affectées par les conflits de toute nature, en particulier les conflits armés, avec des conséquences humaines et matérielles énormes et des pertes financières qui se chiffrent en milliards de dollars.

Face à ces atrocités les autorités de la RDC, se sont mobilisés dans la recherche de la paix en utilisant parfois des moyens diplomatiques dans le cadre de la résolution pacifique du conflit, et même par le recours à la force militaire.

Toute chose restant égale par ailleurs, le contexte politique démontre que la RDC ne maîtrise pas la question de la sécurisation de sa population à l'Est. En réalité, plusieurs conflits recommencent même après la signature des accords qui aurait dus les régler : c'est le cas de l'invasion depuis 2021 des rebelles du Mouvement du 23 Mai (M-23) à Bunaganda et dans plusieurs autres contrées, pourtant le pays en proie est signataire de plusieurs accords de paix avec les groupes armés, les pays voisins et les autres pays de la région. Ce qui pousse un auteur à conclure que ces conflits doivent être envisagé selon trois scénarios quant à l'avenir politique de la RDC à

savoir : un règlement dans une RDC réunifiée, l'hypothèse d'une partition consommée afin en cas de maintien du statu quo (Ruzamira, 2015).

Par contre, Jacquemot (2009) estime quant à lui que le rétablissement des relations diplomatiques entre la RDC et ses voisins, des programmes de sortie de crise ressortent des cartons porteurs d'une paix durable ».

De ce qui précède, certaines interrogations ont retenues notre curiosité telles que: Etait-il opportun pour la RDC d'opérer le choix sur les militaires de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEAC) en vue d'éradiquer les rebelles du M-23 au regard des faiblesses de la MONUSCO? et quelle est la valeur juridique de ce choix? En optant sur la voie Diplomatique pour la paix durable en RDC, quels sont des dispositifs qui doivent être pris à l'interne par le Gouvernement, pour une paix durable à l'Est et dans tout le territoire Congolais? En tout état de cause, le chercheur se doit de se départir des préjugés en examinant le fond des questions que soulève sa recherche en vue d'y apporter des réponses.

La défense du territoire national est une question essentiellement de la souveraineté des Etats, et nous pensons que les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) seraient les seuls canaux qui devraient être utilisés pour la sécurité de la population et des frontières. Recourir aux forces de la CEAC serait de trop du fait de la Monusco qui est présente pour la même cause. Ce qui jetterais un discrédit aux FARDC.

La RDC devrait miser sur elle-même pour imposer la paix, il faut dénoncer de la manière la plus ferme possible ceux qui manipulent et instrumentalisent la guerre de l'Est.

Une bonne politique de désarmement, démobilisation et réinsertion des cdompatotes qui sont impliqués dans cette guerre reste imperieuse; Mais surtout l'instauration effective de l'Etat de Droit et de la bonne gouvernance.

Le présent article sera essentiellement l'œuvre des methodologies analytique et sociologique, ainsi que de la technique documentaire. Il va s'étaler sur deux grands points à savoir: analyse du conflit à l'Est de la RDC face aux Rebelles du M-23, choix sur la CEAC, valeur juridique et solution du conflit non international pour une paix durable à l'Est de la RDC avec les pays voisins.

## 2. Littérature

### 2.1. Cause du conflit à l'Est de la République Démocratique du Congo

#### 2.1.1. Notion et types de conflit

Selon une typologie des relations et interactions, un conflit peut être mené pacifiquement ou par le biais de la force et de la violence (Greminger, 2007). Dans la seconde hypothèse, le conflit devient violent, mortel ou armé. Dans tous les cas, le conflit reste un processus dynamique de confrontation. Sa durée est incertaine et peut s'étendre sur plusieurs décennies: certains conflits ont un cycle irrégulier et s'interrompent pendant un temps pour recommencer plus tard.

Selon le droit international humanitaire, plus précisément dans la convention de Genève à l'article 3, il existe deux types des conflits: les conflits internationaux et les conflits de caractère non international (Conventions de Genève, 1949).

Un conflit est de caractère non international lorsque les hostilités se déclenchent entre les forces armées gouvernementales et des groupes armés qui sont organisés à l'intérieur du territoire national.

Il est dit international quand des désaccords entre deux Etats provoquent, l'intervention des forces armées de l'un contre l'autre.

Etant une situation sociale tragique et nefaste, les acteurs sociaux s'activent à la prévenir, la résorber ou la résoudre à travers notamment des mécanismes de renforcement de la paix.

La prévention des conflits est un effort qui inclut toutes les mesures et actions visant à réduire le risque d'apparition ou de réapparition des conflits armés et des confrontations violentes au sein d'une société, en effaçant des tensions existantes entre les parties adverses (Ahanhanzo, 1986).

Quant à la résolution des conflits, elle peut être entendue comme le processus qui comprend des initiatives à court et long terme, destinées à mettre fin à la violence et aux combats et à remédier aux causes structurelles du conflit violent ou armé en les transformant à un conflit géré sur base pacifique (Alland, 2014).

Enfin, la consolidation de la paix se réfère à toute action destinée à éviter une résurgence du conflit une fois qu'il a été résolu ou à éviter l'escalade de la violence quand un conflit est en train d'émerger, ou est en cours (Kobanda, 2006).

#### 2.1.2. Historique et causes du conflit à l'Est

Il n'est sans nul doute que la RDC connaît un conflit armé et violent à l'Est de son territoire qui le conflit en RDC trouve ses origines dans le génocide des tutsi au Rwanda de 1994 ainsi que les événements liés au Burundi; lesquels ont causé le déplacement des centaines de milliers de personnes d'origine ethnique Hutu ces deux pays vers l'Est du Zaïre. Ce qui a aussi conduit, plus tard, la présence de troupes Rwandaises en RDC et la multiplication des mouvements rebelles dans cette partie de la république.

Deux explications, non exclusives l'une de l'autre, sont données à la présence militaire Rwandais dans la partie orientale du Zaïre et à l'entrée en guerre du Rwanda aux côtés de l'Ouganda.

Selon le gouvernement de Kigali, les camps de réfugiés hutus formés après le génocide tombèrent sous le contrôle des milices Hutu Interahamwe, auxquels appartenaient un nombre de génocidaires, et aidés par les membres Hutu de l'ancienne armée Rwandaise, ils planifiaient de reprendre le pouvoir par la force (ONU, 1994).

Selon d'autres acteurs, la présence de troupes Rwandaises en RDC était motivée par le projet de piller les ressources minières dans la région (ONU, 2002) ainsi que des revendications de territoire ou expansionnistes.

Les conflits découlent souvent de revendications de territoires, surtout à cause des ressources qu'on y trouve. A l'heure actuelle, la plupart des conflits ont tendance à être « intra-Etats » et à découler de discordes (ONU, 2014).

Grossomodo, les causes immédiates et lointaines des conflits armés à l'Est de la RDC peuvent se résumer à des intérêts opposés concernant le contrôle et l'utilisation des ressources disponibles sur le territoire, à une divergence des objectifs et à une frustration d'un problème concrets et clairement identifiables, que rencontrent un pays, et qu'il faut bien chercher à résoudre jusqu'au moyen ultime que représente la guerre. Ces causes sont d'une grande diversité, et ne sont pas à négliger dans la genèse de l'apparition d'une guerre.

Les études statistiques démontrent que, de tous temps, la guerre est plus intense et fréquente dans le voisinage de groupes ou de pays bellicistes.

A côté de toutes ces explications qui peuvent être objectives, d'autres relèvent de l'irrationalité ou de la subjectivité. En effet, La guerre répond aussi à

des exigences psychologiques et irrationnelles profondes, qui n'ont plus grand-chose à voir avec une quelconque rationalité, et qui sont au fond les véritables facteurs de déclenchement et de maintien des guerres.

La diplomatie ne fonctionne plus, les relations ne se concentrent de plus en plus sur la stratégie militaire, tout d'abord sous forme de course aux armements, puis pour la manœuvre en vue d'acquiescer des avantages stratégiques même au risque de confrontation et, finalement, de la guerre elle-même.

### **2.2. La prévention des conflits**

La prévention doit faire partie intégrale du développement, sous forme d'une approche, visant à maintenir la stabilité et à préserver la durabilité des gains sociaux.

Au niveau de l'Union Africaine et des Organisations sous régionale, la résolution 1325 constitue un pilier important dans les politiques de paix et de sécurité et les plans régionaux de mise en œuvre ont été lancés dans certaines régions.

Dans sa déclaration du 23 octobre 2007, le président du Conseil de sécurité a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales en vue d'adopter et de promouvoir les stratégies régionales visant à assurer l'application intégrale de tous les volets de la résolution 1325(2000).

Il sied de rappeler que lors de sa création, la CEAC avait pour objectif de promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, (...) en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les ses membres et de contribuer au progrès du continent africain. Plus de trente ans après, l'intégration économique est et demeure encore le leitmotiv important de l'Organisation.

Mais force est de constater que la CEEAC ne semble pas, dans son état actuel, produire suffisamment des résultats positifs escomptés.

D'où la nécessité de souligner notamment que de toutes les communautés économiques sous régionales existantes en Afrique sub-saharienne – la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de

l'Ouest, l'autorité Intergouvernementale pour le Développement en Afrique de l'Est (IGAD), et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) demeure la sous-région la moins intégrée du Continent, tant économiquement, politiquement, que même sur le plan sécuritaire.

### **2.3. Solution du conflit à l'Est de la RDC avec le pays voisins par l'accord du 19 juin 2022**

Rappelons que les accords de paix sont les résultats du processus de règlement du conflit, généralement avec la médiation d'une partie externe dans le cadre des relations Internationales.

Voilà qui justifie la pertinence de l'accord cadre pour la paix, la sécurité et stabilité en RDC du 24 février 2013, ainsi que les résolutions du 3ème conclave des chefs d'Etats de la communauté d'Afrique de l'Est sur le processus de paix et sécurité à l'Est de la RDC le 19 Juin 2022 au Kenya.

### **2.4. Consolidation de la paix**

Dans une lettre adressée au conseil de sécurité des Nations-Unies, datée du 10 juin 2022, les membres du groupe d'experts de l'ONU sur la RDC sont largement revenus sur le fonctionnement du « M-23 » considéré par Kinshasa comme groupe terroriste (ONU, 2002).

La Charte des Nations Unies indique que les Nations Unies ont été fondées pour « sauver les générations futures du fléau de la guerre ». Malheureusement, il y a eu plus de 250 conflits armés depuis que la signature de la Charte en 1945 (Charte de l'ONU, 1945).

Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, il appelle les Etats membres à promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples.

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

On ne peut pas permettre à un Etat Africain d'agresser un autre Etat africain

Cependant, dès que le conflit baisse d'intensité, il est vital de distribuer rapidement les dividendes de la paix afin d'aider à l'amélioration concrète des conditions de vie et de travail des personnes et de leurs offrir des perspectives d'avenir réalistes et réalisables.

La consolidation de la paix n'est possible que par la stricte application des accords signés, l'assistance matérielles et morales aux populations victimes, le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, le retour des réfugiés, la mise en place d'une commission de réconciliation et d'un tribunal spécial pour juger et condamner les acteurs et commanditaires des crimes commis lors des conflits armés. ([Amnesty International, 2001](#)).

En plus de ces mesures réparatrices de portée immédiate, des initiatives à moyen et long terme sont à envisager pour restaurer l'unité et la solidarité nationale, promouvoir le dialogue et le développement économique et social par la création d'emploi pour les ex-combattants, les jeunes et les femmes. Rétablir la paix, l'imposer ou la maintenir, le système mondial d'organisation des relations Internationales a été bâti sur ces Principes depuis 1945.

Au-delà de négociations interétatiques, de traités, de grandes conférences, la paix dépend aussi du respect des populations dans le contexte de nouvelles technologies et de l'engagement croissant des citoyens ([ONU, 1949](#)).

### ***2.5. La nécessité de l'option militaire et l'organisation de notre armée***

Avant de tourner une page, il faut la lire dit-on. Dans cette optique, plusieurs Etats ont fait recours à des options militaires pour asseoir leurs autorités et défendre leurs intégrités. C'est notamment l'attitude des Etats ayant participé aux deux guerres mondiales avec des batailles telles que celles de Verdun avant de conclure les alliances et engager des perspectives de paix (Audoin, 1914-1918).

Il faut en plus souligner, que la même l'option militaire avait permis aux FARDC d'avoir une victoire militaire sur le mouvement du 23 mai, et mettre ainsi fin à la rébellion le 05 novembre 2013, quand bien même que ces derniers ont refait surface en 2021 ([MONUSCO, 2013](#))

D'où la nécessité de mener une réforme au sein de notre système de défense militaire, en prenant en compte le sort des hommes et des femmes formés, motivés et engagés à servir la patrie dans un esprit d'obéissance, d'abnégation et de dévouement.

## **3. Conclusion**

Le présent article est intitulé «le conflit non international pour une paix durable à l'Est de la RDC avec les pays voisins: choix Entre l'option militaire et diplomatique à l'égard des rebelles nommés M-23 ».

La situation sécuritaire de la partie Est de la RDC inquiète le monde. L'opinion internationale est divisée par l'accord de Nairobi signé par le Président Felix Tshisekedi, autorisant le déploiement de la force régionale des pays voisins de l'Afrique de l'Est sur son sol.

Dans l'Est de la RDC, les citoyens ont raisons de rejeter une proposition de force de maintien de la paix en Afrique de l'Est. La déstabilisation du nord-Est de la RDC trouve son origine dans les pays à l'Est ([Rwanda](#), [Ouganda](#), [Burundi...](#)). Seuls les militaires de la RDC peuvent résoudre le problème à condition que les réformes nécessaires soient introduites.

La diplomatie ne fonctionne plus, les relations ne se concentrent de plus en plus sur la stratégie militaire, tout d'abord sous forme de course aux armements, puis pour la manœuvre en vue d'acquérir des avantages stratégiques même au risque de confrontation et, finalement, de la guerre elle-même.

Plusieurs conflits recommencent même après la signature des accords qui aurait dû les régler ; C'est le cas de l'invasion ressentie du M-23 à Bunaganda pourtant le pays en proie est signataire de plusieurs accords de paix avec les groupes armés.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Notre pays n'a aucune expertise à attendre d'une quelconque armée étrangère, aucune leçon à recevoir surtout des armées des pays voisins. Il ne manque que la volonté politique pour laquelle nous ne cesserons de plaider aux fins de leur garantir de bien meilleures conditions de vie et de travail.

La RDC dispose d'une armée constituée de véritables fils et filles, bien organisée et vouée à la défense du pays, jusqu'au sacrifice suprême et au retour définitif de la paix. Pour y arriver, notre armée ne demande qu'une seule chose: l'équipement nécessaire et un traitement décent.

Certains de ces groupes armés d'auto-défense sont prêts à se rendre, pourvu qu'il leur soit appliqué une bonne politique de désarmement, démobilisation et réinsertion et que leurs éléments soient pris en charge, de manière holistique et ce travail ne nécessite pas la présence des armées étrangères sur le sol congolais.

Construisons une armée forte, républicaine, une armée qui va faire que la RDC soit respectée, la RDC devrait miser sur elle-même pour imposer la paix.

Aux citoyens congolais à pousser leurs enfants les plus disciplinés à faire du service militaire pour le bien de la nation. La prise en charge de l'Etat congolais dans la résolution de ses problèmes que de recourir aux voisins.

## Références bibliographiques

- Ahanhanzo, G. (1986). Introduction à l'organisation de l'unité africaine et aux organisations regionales africaines, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence.
- Alland, D. (2014). Manuel de droit international public, Paris, PUF.
- Audoin, R., (1914-1918). La guerre des enfants, Paris, éd Armand Colin.
- Charte de l'ONU relative aux droits et obligations des Etats membres, conclu à San Francisco, le 26 juin 1945, approuvée pour adhésion, le 29 septembre 1960 par le décret-loi constitutionnel relatif à l'exerce des pouvoirs législatifs et exécutif à l'échelon central du 29 septembre 1960, *J.O.R.D.C.*, n°12 colonne 55, 1er octobre 1960, p.13.
- Greminger, M. (2007). *Médiation et facilitation dans les processus de la paix*, Zurich, Ed Mason et Siegfried.
- Jacquemot, P. (2009). *L'économie politique des conflits en RDC*. Paris, Ed cairn pro.
- Kobanda, J.P. (2006). *Les crimes économiques dans les grands lacs africains*. Paris, Ed. Menaibuc.
- Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, modifiant et complétant la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, *J.O.R.D.C.*, n° spécial, 52ème année, 5 février 2011.
- ONU. (1949). *Les 4 conventions de Genève*. Consultées le 10 aout 2023. <https://www.icrc.org>
- ONU. (2002). *l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo*. Consulté le 30 aout 2023. <https://www.droitcongolais.info>
- ONU. (1994). *les Interamwe*. Consulté le 31 aout 2023. <https://www.un.org>
- ONU. (2013). Lutte contre les groupes armés. Consulté le 03/06/2024. <https://monusco.unmissions.org>
- ONU. (2014). *les avancées des obstacles dans la lutte contre l'impunité des violences sexuelles en RDC*. Consulté le 03 septembre 2023. <https://www.monusco.unmissions.org>
- Ruzamira, E. (2015). *La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu: une réflexion prospective*. Bukavu, Ed grand lacs.
- Amnesty International. (2001). *Dans l' Est de la RDC sous contrôle rwandais: un désastre humain*. Consulté le 20 aout 2023, sur <https://www.amnesty.or>